Image not found or type unknown

Remuneration de mon avocat

Par **sandstrom**, le **10/12/2009** à **11:26**

Bonjour,

Après un viol etc j'ai eu aide juridictionnelle. Est-ce-que mon avocat peut demander une commission de 20% en plus.

Cordialement

M S

Par **jeetendra**, le **10/12/2009** à **11:38**

[fluo]ORDRE DES AVOCATS DE MARSEILLE[/fluo]
51 rue Grignan - 13000 MARSEILLE
Tél. : 04 91 15 31 13

Bonjour, contactez l'Ordre des Avocats de Marseille, ils vous renseigneront relativement à la réclamation de votre avocat, bonne journée à vous.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés